



Productions de l'Observatoire de l'environnement : Rapport d'activités 2022

Conformément à l'article 3 de la décision D2018-09 du directoire de la Société du Canal Seine-Nord Europe, l'Observatoire de l'environnement remet au Conseil de surveillance de la SCSNE un rapport d'activités portant sur l'année 2022.

Ce document rapporte l'activité des trois commissions de l'observatoire de l'environnement, à savoir les commissions,

- Hydraulique, hydrogéologie, cours d'eau,
- Espaces naturels et biodiversité
- Paysage et architecture.

Le rapport d'activités sera également communiqué au comité stratégique, au préfet coordonnateur des procédures environnementales et mis en ligne sur le site Internet de la SCSNE.

Ce document est en annexe au présent rapport.





**CANAL
SEINE-NORD
EUROPE**

Observatoire de l'environnement

Rapport d'activités 2022

21/06/2023

SOCIÉTÉ
DU CANAL
SEINE-NORD
EUROPE



SOMMAIRE

Préface de Guy Fradin, Président de l'Observatoire.....	3
Introduction	4
Constitution de l'Observatoire de l'Environnement du CSNE en 2022	4
1. Le comité de suivi et les activités transversales	5
1.1. Les réunions du comité de suivi	5
1.2. le dépôt du DAE et le début des travaux sur le Secteur 1	5
1.3. Une présentation de l'OE de la LGV SEA.....	5
2. Sur la thématique Paysage et architecture	6
2.1. Actualités de la commission.....	6
2.2. tableau d'échanges Commission paysage-SCSNE-Maîtrise d'oeuvre.....	7
2.3. Observatoire Photographique du paysage	7
3. Sur la thématique Hydraulique, hydrogéologie et cours d'eau	8
3.1. Retour sur les principales demandes des services de l'Etat	8
3.2. Comparaison des étiages de l'Oise en situation critique.....	8
3.3. Examen du programme de suivi	9
3.4. Complétude des données d'entrée.....	9
3.5. Fonctionnement de la Commission Hydraulique Hydrologie et cours d'eau	9
4. Sur la thématique Espaces naturels et biodiversité.....	10
4.1. Base de travail sur les indicateurs « biodiversité ».....	10
4.2. les indicateurs « biodiversité » retenus	11
4.3. les prochaines étapes de la commission.....	11





PREFACE DE GUY FRADIN, PRESIDENT DE L'OBSERVATOIRE

Le canal Seine-nord/Europe devient réalité : bien sûr les premiers travaux ont commencé dès 2021 mais l'année passée a vu les réalisations du secteur 1 se multiplier marquant visiblement et significativement le paysage du territoire : adaptations des infrastructures existantes, quai de Pimprez, démarrage des travaux de rescindement de l'Oise, préparation de l'emprise (déboisements), mesures compensatoires (plantations)...

Simultanément le projet progresse sur les autres secteurs : documents préparatoires et d'autorisation environnementale, diagnostics archéologiques, lancement du projet de pont canal sur la Somme), ...

Ces activités ont été accompagnées d'un gros effort d'information et de transparence ainsi que, complémentairement, d'un appel à la participation de la population dans le cadre de l'opération « nichoirs », unanimement appréciée, qui a permis l'installation de nichoirs à oiseaux (640).

Les élus locaux ont saisi l'occasion de cette montée en puissance pour confirmer leur engagement et leur confiance dans la réalisation du canal au cours des « Rencontres du canal » en septembre dernier exprimant ainsi derechef la mobilisation des territoires pour la réalisation d'un « canal vivant ».

Dans ce contexte très motivant, l'Observatoire a poursuivi ses travaux relatifs au programme de suivi, la définition des indicateurs, les modalités de leur suivi et du rapportage. La mise au point du programme de suivi est de fait devenu indispensable pour servir d'outil rationnel d'appréciation de l'impact environnemental réel des travaux. Indispensable aussi le contact avec le terrain et l'Observatoire a consacré une journée de visite aux premiers travaux du secteur 1.

Parallèlement ont abouti les réalisations de l'atlas des paysages (présenté aux acteurs en décembre dernier) ainsi que l'observatoire photographique deux outils complémentaires au programme de suivi particulièrement important pour l'aspect paysager du projet.

Tous les éléments sont réunis à ce stade pour fonder sérieusement l'espérance d'un projet réussi. Il faut en remercier l'ensemble des acteurs et je me réjouis que l'observatoire environnemental en fasse activement partie.





INTRODUCTION

En 2009, VNF a mis en place un observatoire de l'environnement dont le but est de suivre les principaux effets du canal Seine-Nord Europe sur l'environnement, pendant et jusque 10 ans après sa construction.

Suite à une période d'interruption d'activité en 2017 et 2018 et à la création de la société du Canal Seine-Nord-Europe (SCSNE), cet observatoire a été réinstallé officiellement le 25 janvier 2019 et a repris ses activités sur les mêmes principes de fonctionnement que pour la période 2009-2016.

2019 était donc la première année d'activité de cette instance renouvelée. 2020, était une année particulièrement dense pour la SCSNE avec notamment, pour les secteurs 2, 3, 4 et Ecluses, l'arrivée des nouveaux maîtres d'œuvre. 2021 aura été la première année complète d'activité de l'Observatoire avec l'appui du nouveau groupement d'AMO. 2022 aura permis d'avancer sur les différents sujets et en particulier le travail sur les documents PRO et le programme de suivi.

Le présent rapport a pour objectif de rendre compte de l'activité de l'Observatoire pour l'année 2022.

CONSTITUTION DE L'OBSERVATOIRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CSNE EN 2022

- Président de l'Observatoire de l'Environnement du CSNE : Guy Fradin
- 3 commissions :
 - Commission Paysage et Architecture : Bertrand Le Boudec
 - Commission Hydraulique : Daniel Bernard
 - Commission Biodiversité : Jean-Claude Luchetta





1. LE COMITE DE SUIVI ET LES ACTIVITES TRANSVERSALES

1.1. LES REUNIONS DU COMITE DE SUIVI

Le comité de suivi s'est réuni à 3 reprises en 2022 (5 janvier, 11 mai et 13 septembre).

A chaque réunion, les présidents des 3 commissions synthétisent le contenu des échanges qui ont eu lieu dans leurs commissions respectives et discutent de sujets communs. Le comité de suivi a évoqué le travail à avancer sur les indicateurs, leur suivi et le reporting à mettre en place. La réunion du 13 septembre a été élargie aux membres de l'OE volontaires.

1.2. LE DEPOT DU DAE ET LE DEBUT DES TRAVAUX SUR LE SECTEUR 1

Le DAE des secteurs 2345 a été déposé le 15 mars 2022. Les études PRO des secteurs 234 ont avancé dans l'année. Le chantier de S1 a démarré avec notamment les quais en bordure du canal latéral à l'Oise (Pimprez et Ribécourt) en vue notamment du développement du branchement ferroviaire à Ribécourt (échangeur trimodal). La préparation des emprises a démarré (déboisement, diagnostic archéologique, etc.)

Point important, les premiers travaux de compensation environnementale hors DUP ont eu lieu au premier trimestre. Le rescindement de l'Oise (avec notamment le rétablissement de la RD66) a aussi été initié à l'été 2022.

La SCSNE a lancé l'opération nichoirs du canal qui permettra des retours d'observation suite à l'installation de nichoirs chez des riverains volontaires.

1.3. UNE PRESENTATION DE L'OE DE LA LGV SEA

Lors d'une réunion plénière, le 13 septembre, Thierry CHARLEMAGNE (Directeur Environnement LISEA) et Caroline DEMILECAMPS (Chargé des mesures ERC et des travaux de l'OE pour LISEA) ont fait une présentation des mesures ERC de la LGV SEA puis des travaux de l'OE de la LGV, cela afin de donner un retour d'expérience aux membres de l'OE.

Le tracé de la LGV entre Tours et Bordeaux, les mesures compensatoires (dont des actions de reforestation) à travers des partenariats avec des acteurs de terrain, ainsi que l'outil de pilotage de la gestion des mesures créé pour l'occasion ont été décrits. Des ouvrages de continuité écologique utilisés ont été présentés, ainsi que les grands milieux concernés : les milieux de plaine, les zones humides, les boisements matures et les pelouses et landes sèches.

Parmi les enjeux et objectifs de l'OE est présente une volonté de communiquer et de fournir du retour d'expérience. Un Comité Scientifique a été constitué sur des principes similaires à ceux de l'OE du CSNE.

Les 6 thématiques sont les suivantes : les espèces invasives, l'eau, les paysages (observatoires photographiques réalisés régulièrement), les boisements compensateurs, l'occupation du sol, la faune-flore et les milieux naturels.

Depuis 2019 s'opère une réflexion sur la mise en œuvre d'une stratégie de suivi d'une programmation pluriannuelle, en concertation avec les services de l'Etat (en CSRPN) pour valider un échantillonnage des sites à suivre. Une méthode statistique répliquable a été conçue à cet effet, elle doit permettre de conclure sur les résultats concernant tout le linéaire. Le premier bilan sera fait au bout de 10 ans.





2. SUR LA THEMATIQUE PAYSAGE ET ARCHITECTURE

2.1. ACTUALITES DE LA COMMISSION

Le nombre de commissions paysage en 2022 est en hausse par rapport à 2021. Nous en avons eu six l'année précédente. Il y en a eu sept cette année, dont quatre tenues sur une journée entière.

La commission paysage traite cinq grands dossiers :

- Le suivi des études de projet sur les différents secteurs, et à leurs différentes phases,
- le suivi de l'Observatoire Photographique du Paysage (OPP) et ses nécessaires adaptations imposées par l'affinement des projets sur les différents secteurs,
- La finalisation de l'Atlas des Paysages avant travaux. L'ouvrage est terminé. Il a été présenté à Amiens, le 12 décembre 2022 lors d'une réunion publique tenue dans les locaux de la région Hauts-de-France
- Le suivi des avant-projets sur les quatre ports intérieurs par la Région et ses maîtres d'oeuvre
- La finalisation des points d'attention du programme de suivi

La Commission paysage a participé à une commission élargie consacrée à la présentation d'un retour d'expérience de la LGV Sud Europe Atlantique : (voir point 1.3).

Deux visites de terrain ont eu lieu :

- La première a réuni Patrick Bogner (photographe) et Bertrand Le Boudec (Président de la Commission Paysage) pour envisager in situ les adaptations d'angle de vue imposés à l'OPP par les évolutions du projet.
- La seconde a eu lieu en juillet 2022 sur le Secteur 1 pour suivre l'avancement des travaux notamment : un rond point sur la RD 81, le quai de Pimprez, les rescindements de l'Oise.

La commission paysage a acté en fin d'année le remplacement d'une majorité de ses membres

- Marion VEYRIERES, ingénieur (SCSNE), a été remplacée par Yannick BARBRY, paysagiste
- Sophie GERIN, paysagiste (DREAL) a été remplacée par Anne-Lise DEMEULENAERE, paysagiste
- Agnès BOCHET (paysagiste-conseil DREAL) a été remplacée par Maximilien BRUGERON, paysagiste-conseil
- Pascal HOSSEPIED (Service agriculture, eau et environnement CD 59) a été remplacé par Arnaud CURDY (Direction du Développement, de l'Aménagement et de l'Environnement. CD 62)
- Antoine BAGUENIER-DESORMEAUX (CAUE 62) a rejoint la commission paysage
- Le mandat de Delphine BILHAUT, arrivé à terme a été exceptionnellement prolongé
- Nathalie GAL en charge de l'aménagement des ports intérieurs risque de réduire sa participation

Déroulé des réunions 2022 :

03/02 CPA 2.14. Etat d'avancement de l'Atlas.

15/03 CPA 2.15. Etude du PRO V1 S2/S4.

07/06 CPA 2.16 (double) Secteur 1 + actualités de travaux (OPP, Atlas, Programme de suivi)

06/07 Visite de terrain Secteur 1. 09.

18/10 CPA 2.17 (double) Actualités CSNE Pro S5 + AVP ports intérieurs Péronne et Nesle

21/11 Réunion d'accueil de A.L Demeulenaere et A. Baguenier Desormeaux

29/11 CPA 2.19 (double) Atlas avant travaux + programme de suivi et OPP Pro S3 V1

(+ Participation pour certains membres à la réunion de présentation de l'Atlas du 12 12 2022)



2.2. TABLEAU D'ÉCHANGES COMMISSION PAYSAGE-SCSNE-MAÎTRISE D'OEUVRE

Un tableau d'échanges Commission paysage-SCSNE-Maîtrise d'oeuvre a été mis en place afin de suivre les effets des recommandations émises par la commission.

Les membres de la commission attendent davantage de réactions vis-à-vis des questionnements et recommandations qu'ils formulent au cours des différentes réunions.

Pour faciliter le recueil d'information et le suivi des demandes, la SCSNE a proposé qu'un tableau de suivi des demandes soit réalisé. Ce tableau servira de document navette entre les membres de la commission, la SCSNE et les maîtres d'oeuvre. Il vise à suivre l'ensemble des demandes, de façon à ne pas en oublier sur des thèmes et secteurs particuliers :

Les Thèmes sont :

- La continuité des modes doux, à la fois le long du CSNE, et depuis le CSNE ,
- L'aménagement du chemin de service, et plus largement le traitement du domaine public fluvial, (du bord du canal à la limite d'emprise du dpf)
- Les doctrines de plantation le long du canal et sur les zones de dépôt
- L'avenir du canal du Nord et plus largement de ses sections et ouvrages amenée à être transformés
- L'aménagement et l'insertion paysagère des zones de dépôts
- L'insertion paysagère des abords des écluses, et notamment la question de l'aménagement des limites et des espaces accessibles au public
- L'aménagement des berges, des berges lagunées et des annexes hydrauliques
- L'aménagement global des rescindements de voirie, notamment dans leur insertion paysagère et leur prise en compte des usages des riverains

Les secteurs particuliers sont :

- Le secteur global de Noyon depuis Pont Lévêque jusqu'au port fluvial de Catigny
- L'aménagement global du rescindement de Catigny
- L'aménagement des abords du Pont-canal de la Somme
- L'aménagement de la retenue de la Louette et de ses abords
- L'aménagement global du secteur d'Allaines
- L'aménagement de la Tortille
- L'aménagement de la tranchée d'Ytres ainsi que les aménagements des abords du village d'Ytres au passage du CSNE
- Les stratégies d'aménagement paysager des futurs ports fluviaux
- Autres points singuliers

2.3. OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DU PAYSAGE

Du fait des modifications de tracés apportées par les différentes équipes d'AMO, La commission a reconsidéré la pertinence de chacune des quelques 52 photos qui constituaient l'observatoire arrêté en 2016. Elle a identifié les photographies à reprendre pour terminer l'état de référence, au regard de l'évolution du projet.

Le dossier de consultation des entreprises a été préparé et la consultation lancée.

L'analyse des offres a été réalisée en janvier 2022. La mission a été attribuée à Patrick Bogner. Une présentation des attendus des photos nouvelles a eu lieu lors d'une visite de terrain d'une journée, le 2 mars. La première nouvelle campagne de photos a eu lieu en mars 2022.





3. SUR LA THEMATIQUE HYDRAULIQUE, HYDROGEOLOGIE ET COURS D'EAU

La commission hydraulique, hydrologie et cours d'eau s'est réunie une seule fois en 2022 (20 novembre, à la fois en salle à Lille et en visio). Ses principales activités ont porté sur :

- un retour des principales demandes de complément des services de l'Etat sur le dossier DAE II déposé en mars 2022 et les modalités de leur prise en compte par le SCSNE,
- une information fournie par le SCSNE sur les étiages de la rivière Oise en situation critique,
- un examen et une mise à jour des indicateurs du programme de suivi de la commission hydraulique, hydrologie et cours d'eau.

La Commission a ralenti son rythme de travail cette année car elle était en attente de la complétude des études PRO du CSNE pour rendre un avis.

3.1. RETOUR SUR LES PRINCIPALES DEMANDES DES SERVICES DE L'ETAT

Les remarques ont porté sur l'ensemble des pièces du DAE. Des réponses ont été apportées à l'ensemble des demandes dans un tableau de suivi, sachant que la moitié des demandes de compléments concerne l'eau et les milieux aquatiques. La Commission a sollicité l'accès aux pièces du dossier et aux réponses formulées par le SCSNE.

Le SCSNE a apporté des compléments sur les sujets suivants :

- alimentation en eau : simulations complémentaires des apports et pertes réels,
- transferts d'eau : note d'analyse en fonction des résultats analytiques observés sur le canal du Nord et la Sensée,
- vérification du bon dimensionnement des ouvrages de franchissement hydrauliques, permettant notamment leur franchissabilité piscicole,
- étude finalisée des modélisations sur la Tortille, intégrant notamment les impacts sur la Somme et les mesures compensatoire proposées,
- des compléments fournis sur les captages AEP interceptés par le projet

Une étude de modélisation hydrogéologique a permis d'évaluer les incidences du projet sur les captages AEP en phase travaux et en phase définitive. 4 captages devront faire l'objet de mesures en relation avec les gestionnaires

Un avis de l'hydrogéologue agréé sera requis pour l'ensemble des captages interceptés par le projet.

Un suivi quantitatif et qualitatif sur 13 captages sera mis en place pendant la phase travaux

La commission a sollicité un retour sur l'avis des hydrogéologues agréés et une présentation des mesures permettant de réduire les impacts.

3.2. COMPARAISON DES ETIAGES DE L'OISE EN SITUATION CRITIQUE

Pour information, la SCSNE présente une comparaison des étiages de l'Oise entre la situation de 1976 et celle de l'été 2022 entre juin et août.



La comparaison porte sur les débits d'étiage aux stations de Creil et de Sempigny en se référant aux débits des seuils de crise.

En 2022 le seuil de crise à Sempigny n'est jamais atteint, tandis qu'il est atteint à Creil avec 1 mois d'écart par rapport à la situation de 1976. Les débits de l'Oise en 2022 restent toujours plus hauts que ceux de 1976 pour une même date.

3.3. EXAMEN DU PROGRAMME DE SUIVI

La commission a initié un travail sur la constitution d'un programme de suivi des incidences du CSNE sur la thématique hydraulique, hydrologie. Ce programme de suivi comprend 21 indicateurs génériques de suivi.

Sur la base d'un tableur détaillé, un examen des indicateurs de suivi a été effectué, notamment du point de vue de la complétude des données brutes à récupérer auprès d'autres services et des sites de suivi.

Plusieurs indicateurs dont les données recouvrent des suivis réglementaires seront précisés ultérieurement

Pour les indicateurs relatifs à l'évolution de la qualité des milieux aquatique il nous paraît nécessaire d'organiser une réunion commune avec la commission Biodiversité pour préciser le champ d'intervention de chacun et mieux définir les objectifs du suivi.

La trame finale du programme de suivi sera finalisée courant 2023.

Il restera à définir une trame de rendu du suivi des indicateurs de l'Observatoire, en précisant les modalités d'un reporting du programme de suivi.

3.4. COMPLETUE DES DONNEES D'ENTREE

Il a été suggéré qu'une actualisation de la qualité des eaux superficielles (référence étude Asconit 2015) puisse être effectué fin 2023.

3.5. FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION HYDRAULIQUE HYDROLOGIE ET COURS D'EAU

Compte tenu des absences répétées de certains membres de la Commission, il semble opportun de renforcer l'équipe pour s'assurer de la représentativité des avis rendus par la Commission.





4. SUR LA THEMATIQUE ESPACES NATURELS ET BIODIVERSITE

En termes d'animation, l'année 2022 a été une année de transition, liée en partie au départ de Thomas VILLIER de la SCSNE début 2022, qui a été remplacé par Pierre THELLIER en novembre 2022.

Dans ce contexte l'année 2022 a été mise à profit pour préparer le travail sur les indicateurs « biodiversité ». Ce travail a fait l'objet de plusieurs réunions internes au groupement ainsi qu'avec la société du canal Seine – Nord Europe, les 01 et 14 février, 07 et 14 mars, 13 juillet, 05, 06 et 13 septembre et en particulier le 25 novembre 2022 avec Pierre THELLIER en vue d'organiser une réunion de la commission fin 2022. Pour des raisons de calendriers et de plans de charge des membres de la commissions, celle-ci a dû être décalée au 13 janvier 2023.

Ces réunions ont permis d'avancer suivant plusieurs axes :

- Identification des indicateurs à soumettre aux membres de la commission
- Structuration et hiérarchisation des indicateurs
- Elaboration d'un pré-programme
- Définition des modalités de reporting
- Evaluation du travail inter-commission, etc.

4.1. BASE DE TRAVAIL SUR LES INDICATEURS « BIODIVERSITE »

Les règles générales attendues pour la définition des indicateurs « biodiversité » ont été rappelées / présentées aux membres de la commission, nous pouvons les résumer ainsi :

- Les indicateurs devront être complémentaires à ceux imposés sur le plan réglementaire ;
- Les indicateurs doivent permettre de mieux qualifier les gains écologiques obtenus en particulier pour les mesures d'accompagnement (qui n'ont donc pas été comptabilisés dans les mesures) et disposer par ailleurs d'un véritable retour d'expérience afin de les intégrer dans le bilan global ;
- Les données pour ces indicateurs peuvent provenir des suivis réglementaires et/ou de nouveaux suivis qui seront à définir ;
- Les indicateurs peuvent également impliquer une révision des suivis tels qu'ils sont définis sur le plan réglementaire : évolution des fréquences ou durées définies dans les arrêtés d'autorisation, modalités de suivis différentes, protocoles renforcés ou adaptés... ;
- Les indicateurs doivent permettre d'assurer un suivi équilibré, tant dans la phase travaux qu'au cours de la phase d'exploitation, mais aussi entre les mesures réglementaires définies indépendamment pour le secteur 1 et pour les secteurs 2, 3 et 4 ;
- Les indicateurs doivent permettre de prendre en compte les éventuels nouveaux enjeux écologiques non existants au stade de l'état initial mais potentiellement créés par les aménagements écologiques du canal (berges lagunées, zones rescindées, corridors écologiques...) ainsi que les éventuels facteurs de pression pouvant apparaître lors de l'exploitation du canal (apparition de nouvelles espèces exotiques envahissantes en particulier, que ce soit sur le plan végétal ou animal), etc.





4.2. LES INDICATEURS « BIODIVERSITE » RETENUS

Dans ce contexte une dizaine d'indicateurs ont déjà été identifiés. Ils reposent sur :

- La qualification des gains écologiques obtenus par les mesures d'accompagnement et en particulier afin de mieux qualifier les retours d'expériences ;
- L'évaluation plus fine des impacts temporaires et de la renaturation des emprises concernées (voies d'accès, zones de stockages temporaires... qui rappelons-le ont été considérées dans l'étude comme des impacts permanents) afin de qualifier les gains obtenus ;
- En dehors de toute notion d'impact, l'évaluation des fonctionnalités écologiques des berges lagunées et des annexes hydrauliques ;
- La caractérisation des plus-values écologiques générées par le projet, au sein de ses emprises, sur les milieux créés (zone de rescindement de l'Oise par exemple) ainsi que sur les sites compensateurs ou autres ;
- L'évaluation du rôle fonctionnel du canal Seine – Nord Europe en tant que continuité écologique multi-trames (aquatique, herbacée, boisée), notion de « canal vivant » ;
- L'évaluation des mesures dites de « non-perte nette » visant à réduire les facteurs de pressions sur certaines espèces ou leurs habitats ou à aménager ces habitats afin de permettre de meilleurs taux de reproduction ;
- Les suivis populationnels des espèces animales ou végétales impactées inscrites sur les listes rouges régionales ;
- L'évaluation des gains écologiques liés à la restauration d'habitats naturels dégradés et dans un mauvais état de conservation, en particulier sur le plan phyto-sociologique ;
- Les moyens de prise en compte des nouvelles espèces d'enjeux écologiques majeurs tout au long de l'exploitation du canal Seine – Nord Europe ;
- La définition de méthodes de suivis afin d'anticiper et/ou de gérer rapidement l'ensemble des espèces exotiques envahissantes pouvant coloniser le canal au cours des phases de chantier et d'exploitation, etc.

4.3. LES PROCHAINES ETAPES DE LA COMMISSION

Sur la base de ce premier travail, les prochaines étapes consisteront principalement à :

- Compléter les éventuels indicateurs sur la base de propositions des membres de la commission ;
- Engager un travail inter-commission afin d'identifier les indicateurs communs et/ou complémentaires, évaluer d'éventuels sites pilotes conjoints de suivis... ;
- Sélectionner les zones d'échantillonnages pour les suivis autres que réglementaires ;
- Définir les protocoles, cahiers des charges... spécifiques pour les suivis autres que réglementaires et/ou définir les éventuelles évolutions de protocoles pour certains suivis réglementaires ;
- Faire une estimation forfaitaire du coût des suivis et des indicateurs ;
- Caler l'ensemble des éléments de reporting des indicateurs et leur hiérarchisation.